

Affaire suivie par :
Catherine BERNARD
Inspectrice de l'Éducation Nationale
Économie Gestion
Mél : catherine.bernard@ac-nantes.fr
Philippe LE GAL
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Sciences et Techniques Industrielles
Mél : philippe.le-gal@ac-nantes.fr
Site académique : esst.ac-nantes.fr
4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Nantes, le 5 juin 2024

Catherine BERNARD & Philippe LE GAL
Inspectrice et inspecteur de l'Éducation Nationale
Enseignement Technique
Pilotes du dispositif académique « Enseignement
de la santé et de la sécurité au travail » - ES&ST

à

Madame, Monsieur le.la Chef.fe d'établissement
Madame, Monsieur la.le DDFPT

Objet : Appel à projets en Enseignement de la Santé Sécurité au Travail 2024-2025 : « Prévention en action, à vous de jouer ! »¹

La formation à la santé et à la sécurité au travail constitue un enjeu fort pour nos jeunes ([plan santé au travail 2021-2025](#)). **La caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) et l'académie de Nantes encouragent tout projet pédagogique visant à améliorer l'approche des risques professionnels des apprenants face à des situations de travail.**

Le projet, intitulé « Prévention en action, à vous de jouer ! », s'adresse à des élèves, étudiants ou apprentis en formation professionnelle dans un établissement public. Il a pour objectif de développer des compétences de repérage des dangers et d'analyse des risques à appliquer à n'importe quelle situation professionnelle. Le projet peut s'appuyer sur la démarche TutoPrev' de l'INRS (<http://www.inrs.fr/actualites/tutoprev.html>).

Le comité de pilotage est chargé d'étudier les projets et les plus pertinents bénéficieront d'une subvention dans une enveloppe globale ouverte d'un montant de 18 000 euros. Ces financements seront débloqués sur présentation des factures.

Un bilan du projet sera obligatoirement transmis au Rectorat et à la CARSAT. Il sera présenté lors de la réunion annuelle du comité de pilotage (en novembre 2025). En participant à cette action, vous accepterez l'utilisation et la médiatisation à des fins de promotion.

Le paiement de la subvention s'effectue à l'issue de l'opération. L'établissement adresse au GIP un bilan financier de l'opération, accompagné des pièces justificatives nécessaires à la bonne exécution de l'opération. L'établissement de ce bilan conditionne le versement effectif de la subvention.

En pièce jointe de ce courrier, vous trouverez le cahier des charges du projet et la fiche descriptive. Cette dernière est à compléter et à transmettre au Rectorat (ce.ien@ac-nantes.fr) ainsi qu'à la CARSAT (nantesbalformationinitiale@carsat-pl.fr) pour **la date du 18 octobre 2024**.

Quelques exemples de projets réalisés ces dernières années sont à votre disposition sur esst.ac-nantes.fr, rubrique « Financer vos projets ».

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à cette action en faveur de la santé et la sécurité des jeunes durant leur formation et leur vie professionnelle.

Catherine BERNARD & Philippe LE GAL



¹ Projet nommé précédemment « Bien-être au travail, à vous de jouer ! »